

COMPTE-RENDU de la REUNION de
CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 22 juin, à 20 heures, dans la salle du Conseil, à Plassac, sous la présidence de Mme le Maire.

Présents: Mmes Barras, Bernaud, Duqué, Germain, Goutte, Guénais, Braud
MM. Baudet, de Boisséson, Gaudinière, Girault, Picard, Venancy.

Ordre du Jour:

- F.D.A.E.C,
- Relevage sépultures au cimetière,
- Raccordement du tout-à-l'égout,
- Maintenance de l'assainissement collectif,
- G2C,
- Décisions modificatives,
- Urbanisme : D.I.A,
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais: désignation d'un délégué titulaire,
- Echange de terrain à La Gorce,
- Questions diverses.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h, fait l'appel des Conseillers et annonce que la demande de démission de M. Jacques Bordenave-Cazenave doit absolument être actée en Sous-Préfecture. En conséquence, M. Bordenave-Cazenave doit refaire sa demande en bonne et due forme.

- F.D.A.E.C : **Mme Braud** indique qu'elle a assisté à la réunion pour le F.D.A.E.C (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement Communal), à Berson, le 21 mai dernier, en présence de M. X.Loriaud, Conseiller Départemental et des Elus des cantons de Blaye, Bourg, Saint-Savin, Saint-Ciers sur Gironde et du Cubzaguais.

Le montant de la subvention accordée pour Plassac a été de: 10 10,57€ H.T. avec un coefficient de 0,84%, pour un besoin financier de 11 917,35€ H.T. Cette aide servira à financer une partie des travaux d'équipement de chauffage pour la Salle Polyvalente. Les devis reçus font état de : 11 479,91€ H.T. et de 3 416,78€, soit un montant total de 14 896,69€ H.T, le F.D.A.E.C prenant à sa charge jusqu'à un plafond maximal de 80% des travaux.

Mme le Maire demande au Conseil de voter cet octroi de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix).

- Relevage des sépultures au Cimetière : **Mme le Maire** informe que le Groupe ELABOR est venu en Mairie pour relancer la procédure concernant le relevage des sépultures. Il y aurait 20 tombes à relever, la procédure courrait sur 4 ans, pour un coût de 3 540€ T.T.C. **M. Baudet** propose de lister les tombes. **M.de Boisséson** estime que c'est cher.

Il est proposé de faire jouer la concurrence en contactant d'autres entreprises. **Mme le Maire** précise que le Groupe Elabor a déjà travaillé pour Plassac. **Le Conseil propose de ne pas délibérer sur cette question qui n'a pas un caractère urgent et de la reporter à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

- Raccordement du tout-à-l'égout : **M. Venancy** fait la synthèse des 4 propositions reçues par 4 Entreprises, suite aux appels d'offres et correspondant au Cahier des Charges établi.

S.A.U.R : 2 735€, RENAT : 2 610€, CAPRARO: 1 820€ (avec des incohérences), POSEO : 2 750€.

M. Gaudinière précise que, pour avoir travaillé à l'élaboration du Cahier des Charges, l'Entreprise POSEO ne lui semblait pas sérieuse, car travaux au Poste de Relevage faits sans suivis sérieux, CAPRARO lui paraissait trop complexe, avec beaucoup de contraintes demandées, RENAT n'a pas répondu aux exigences du Cahier des Charges. La S.A.U.R apparaîtrait comme la plus sérieuse, sans pour autant être la moins chère. Un branchement coûte à la commune 2 400€ (pour certaines communes, c'est 2 800€). La participation demandée est actuellement de 1 200€ par foyer. **M.Gaudinière** demande si celle-ci ne pourrait pas être augmentée (1 400€)?

Mme Bernaud estime onéreux le branchement pour les habitants de la Maissonnette, (environ 5 000€, auxquels il faut ajouter 1 200€). **M. Baudet** demande combien y a-t-il de raccordements par an; réponse : 3 à 5.

Mme le Maire demande au Conseil son avis, quant au choix de l'Entreprise.

Délibération adoptée à l'unanimité pour le choix de la S.A.U.R. (13 voix).

Mme Duqué informe, à la demande de **M. Girault**, qu'un Permis de Construire peut devenir caduc, si rien n'a été entrepris comme travaux, dans les 2 ans qui suivent la demande.

M. Baudet demande que soit notifié en Mairie, le fait de devoir reverser 1 200€ (ou davantage) aux administrés qui souhaiteraient être raccordés au tout-à-l'égout collectif.

Mme Duqué fait savoir que, malgré plusieurs demandes de sa part, elle n'a pu être invitée à ce jour, à visiter le chantier des nouvelles constructions de la Cité Piron. Elle pense que toutes les dispositions ont dû être prises pendant l'ancien mandat.

Concernant l'éventuelle augmentation de la participation des familles, cela fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- Maintenance de l'assainissement collectif : **M.Gaudinière** fait part des devis soumis par 2 Entreprises, SANITRA et POSEO.

POSEO (Entreprise du Médoc), avait d'abord énoncé 6 500€, avec un contrat payable d'avance... avait consenti à 6 400€ et, sur proposition de **M.Gaudinière**, avait finalement proposé la somme de 5 200€, la commune fournissant les pompes de remplacement et acceptant 4 entretiens par an.

SANITRA (Entreprise de Berson), a proposé 4 360€ H.T.par an, (dont 3 750€ de contrat global), avec nettoyage des postes tous les 3 mois, évacuation des déchets compris. Le dépannage d'urgence serait facturé en plus. Les grosses réparations seraient présentées sur devis, il n'y aurait besoin que d'une visite annuelle. L'Entreprise WATERPRO, travaillant avec SANITRA, aurait toutes les pompes en réserve; le démontage et le remontage se feraient sur site. **M.Gaudinière** tient à porter à connaissance une panne récente, due au mauvais entretien d'un contacteur et à la vidange pas faite entraînant la présence d'eau dans le moteur. **M. Picard** propose d'établir un Cahier des Charges. **Mme le Maire** propose de voter en faveur des Entreprises locales SANITRA-WATERPRO.

Délibération approuvée à l'unanimité (13 voix).

- G2C : **M.Gaudinière** rappelle que cette Entreprise devait curer les fossés de la Mandraude (coût: 3 000€). Son Directeur, invité à se rendre en Mairie, pour régler un litige, a facturé 400€ son intervention. La commune doit s'acquitter d'une somme de 3 097,50€ pour pouvoir clôturer le dossier G2C et bénéficier ainsi d'un octroi de subvention.

Mme le Maire demande de valider le paiement de ce solde à G2C.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix).

- Décisions Modificatives : **Mme le Maire** explique que, concernant l'échange de terrain de la Gorce, une erreur de superficie a été commise par le géomètre. Il faut lire : 94 m², au lieu de 68 m², la commune achetant à M. Joanne 26 m² à 10€/m², ce qui entraîne un changement d'écritures comptables.

Décision modificative adoptée à l'unanimité (13 voix).

- Déclaration d'Intention d'Aliéner : **Mme Duqué** fait part d'une notification de Notaire au sujet d'une vente de parcelles (410 et 712), situées dans la Plate-Rue. (en face de l'église). La commune n'étant pas intéressée, car n'ayant pas de projet d'Urbanisme, **Mme Duqué** propose de ne pas s'opposer à cette vente.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix).

Mme Duqué indique également que le Permis de Construire pour l'aménagement du Local Technique a été déposé avant le 30 juin à la D.D.T.M pour accord à recevoir en juillet.

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais: En remplacement de M. Solana, démissionnaire des postes de Délégué et Membre du Bureau, **Mme le Maire** propose de désigner un nouveau délégué Titulaire, **M. Baudet** (délégué suppléant occupant toujours sa fonction).

M. Girault est désigné comme Délégué Titulaire, à l'unanimité (13 voix).

- Questions diverses:

Mme Bernaud laisse la parole à **Mme Germain**, concernant la publicité et la communication pour la Fête du Fleuve. Cette dernière informe que l'Agence Eden, contactée pour ses conseils, son professionnalisme, propose un devis de 480€ H.T. pour conception et impression d'affiches (100 grandes, format (A3) et flyers(500). Le programme est prêt et la Commission de travail va réfléchir sur la forme de ces affiches et tracts.

Mme Goutte fait part d'une communication de **Mme Langlais** au sujet d'une matinée-randonnée, organisée par son club de marche blayais, le 21 juillet prochain. Cette marche passera par 5 communes, dont Plassac. Le départ sera donné au Port de Plassac, entre 9 heures et 9 heures 15, la marche se fera sur 7 kilomètres environ. Plassac, représentée par des Elus, accueillerait les participants en leur offrant boissons (jus de fruits, eau..) et fruits. **Mme Goutte** précise que cette marche a lieu tous les ans et que des abus (de nourriture au cours du repas, notamment), ont été constatés par le passé et que cette année, il y aura seulement un « petit goûter » pour le départ et un autre pour l'arrivée. Toutes les communes traversées fonctionneront sur ce même principe. Le nombre de participants

serait compris entre 100 et 150 et l'heure approximative d'arrivée sera vers 11 heures 30.

Mme Goutte informe que le sous-seing pour la vente de la maison Pampliéga (ancienne maison Saquary a été signé, qu'il faut attendre un ou deux mois pour être effectif. La nouvelle propriétaire, Emilie Baudrais, artisan-céramiste, devra effectuer le nettoyage extérieur à ses frais. **Avis favorable du Conseil.**

M. Gaudinière donne le compte-rendu de la visite des responsables de la radio AQUI FM, qui seraient intéressés par l'implantation d'une antenne au Château d'Eau. Ils demandent un accord de principe à la Mairie, pour mener une étude de faisabilité financière, avant d'avoir l'accord du C.S.A. Rassuré sur le fait que cette radio, d'aucune obédience que ce soit, et qui est dans une démarche de développement social, économique, environnemental et culturel de son territoire, **le Conseil suit M. Girault qui demande à laisser faire le diagnostic de faisabilité.** **M. Picard** propose de voir sur site comment déverrouiller la porte et vérifier si la structure est à consolider ou non.

Mme le Maire donne lecture de la motion de l'A.M.G (Association des Maires de Gironde), soutenant la motion de l'A.M.F (Association des Maires de France), au sujet de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Mme Goutte invite, au nom de la C.C.B, les élus à assister à une réunion qui se tiendra à Berson, au Foyer Rural, le lundi 29 juin prochain (18h30), pour approuver ou non, la fusion de 3 cantons : Blayais, Bourgeais, et Estuaire.

Mme Duqué fait savoir que l'enquête du P.L.U. a commencé. M. le Commissaire -Enquêteur et son suppléant sont venus en mairie ce jour. Ils tiendront 4 permanences entre le 22 juin et le 24 juillet pour recueillir les avis des Plassacais.

Mme Braud annonce que la cantinière sera appelée à exercer de nouvelles fonctions syndicales (Trésorière pour la Haute Gironde) qui la conduiront à être déchargée du service de restauration, tous les lundis et mardis de chaque mois, à partir du 1^{er} juillet 2015. En conséquence, il faut trouver une solution, car il y aura entrave au service pendant les 2 premiers jours de la semaine.

Mme Braud tient à préciser qu'une nouvelle fois, de la viande de veau est arrivée, mal présentée à la cantine. Elle insiste que, contrairement à ce qui a été dit à ce sujet, cette viande n'était pas avariée, mais saine et seulement mal préparée. Ces 7 kg n'ont pu être cuisinés, ni repris. Tous les services-fournisseurs ont été alertés et une rencontre avec le Responsable, devrait avoir lieu début juillet. Les parents d'élèves sont prêts à supporter une hausse de 20 ou 30 centimes pour pallier ces inconvénients.

Mme Braud fait le bilan des T.A.P: bilan positif dans l'ensemble; quelques ajustements sont à faire pour septembre 2015...3 ou 4 intervenants sur la totalité ne convenant pas, ne seront pas reconduits.

Le 25 juin, aura lieu le Conseil d'Ecole où Mme Braud présentera le P.E.D.T (Projet Educatif De Territoire).

Les Parents d'élèves souhaiteraient que l'horaire de rentrée du mercredi matin soit modifié (8h 45 comme les autres jours, au lieu de 9 heures). La Kermesse, Fête de l'Ecole, aura lieu le mardi 30 juin 2015, à partir de 17h 30. Les travaux de retrait de la mezzanine de la classe de la Directrice doivent commencer dans la 1^{ère} semaine de juillet et les travaux de désamiantage dans l'ancienne classe de Mme Dugué, se feront dans la dernière semaine de juillet et la 1^{ère} semaine d'août. A l'issue de ces 2 séries de travaux, de nouvelles réfections (peintures, sols et sous-bassements, seront certainement à prévoir). L'occupation des classes sera donc le suivant : Classe de Mme la Directrice, inchangée, avec le vidéoprojecteur remis, Classe de Mme Gontier : restera à côté de celle de la Directrice, Classe de Mme Dugué : classe actuelle, en face de la cantine (réserve) et Classe désamiantée : elle sera affectée à la Garderie et aux Ateliers T.A.P.

M. Baudet informe que les distances, dimensions pour les bâches à incendie des communes rurales vont être revues (distances augmentées entre maisons et bâches, et, taille de la baudruche, diminuée. **Mme Germain** n'est pas d'accord avec le lieu d'implantation (en haut du grand portail en bois de l'école). Cela va supprimer des places de parking. **Mme le Maire** répond que c'est le Capitaine des Pompiers qui, venu sur les lieux, a imposé cet endroit. Dans la cour, derrière l'école, pas assez de distance; au City-Stade, non plus et zone inondable; près de la D 669, trop de distance. Cette bâche convient aux exigences de la nouvelle Maison de Retraite, des habitations du Chai, de la Rue de la Taillande et de l'Ecole. La Commission Voirie doit étudier la faisabilité de faire se garer les voitures, le long du fossé, sur la place du Chai et le parking de l'école, suite à une idée de **M. Baudet.**

Mme Barras fait savoir que le panneau « Teuillac », au carrefour du Roumas, (intersection RD 133 e3 et CRC vers Blaye, est tordu. **Mme Braud** le confirme, étant passée avec le car du ramassage scolaire, le matin même. Le Centre Routier va en être informé.

M. Picard s'inquiète du non entretien des chemins (pas fauchés) et demande si une Entreprise pourrait le faire. **M. Venancy** répond que la machine qui était en maintenance, est arrivée avec des morceaux tordus. **M. Picard** demande pour les piquets du Peyrat. La Commission Voirie va s'en charger.

La jachère du Cimetière où poussent des fleurs est enherbée.

Il faudrait un Cahier de travail pour les Agents communaux, où seraient consignées toutes leurs heures de travail (fauchage, nettoyage du matériel, propose **M. Picard**. Ainsi, ces heures pourraient, pour les années à venir donner une idée plus précise du temps passé ;

M. Gaudinière souhaiterait que le Conseil délibère avant septembre 2015, pour fixer la somme à demander pour les branchements au tout-à l'égout. Il rappelle également que cela fait la 3ème fois qu'il demande la pose de panneaux signalisant les aires de pique-nique et renouvelle sa demande pour les portes des toilettes (Tennis et Place du Rey). La Commission Voirie va travailler dans ce sens.

Mme Guénais pose le problème du remplacement d'un Agent communal, qui va prendre sa retraite et qui était préposé à faire l'état des lieux de la salle polyvalente. Qui pourra faire les états des lieux des salles? Cette question sera évoquée, lors d'une prochaine réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies.

Mme Bernaud souhaite, pour gérer les dépenses de la publicité de La Fête du Fleuve, obtenir un bilan comptable de la Commission Fêtes et Cérémonies. Elle précise qu'il a été demandé, il y a une quinzaine de jours au Secrétariat.

Mme Germain met l'accent sur les troubles d'ordre public qui sévissent au Chai, provoqués par des jeunes sans foi ni loi. La gendarmerie est déjà intervenue, les jeunes ont évacué les lieux de suite. Cet état de fait interpelle **Mme Bernaud** qui estime que ce voisinage ne fait pas une bonne publicité aux propriétaires du gîte proche.

Mme Germain informe qu'une rencontre en mairie a eu lieu avec un jeune, travaillant avec le Conseil Départemental et proposant des sorties en voilier sur l'estuaire, le jour de la Fête du Fleuve. Il pourrait y avoir, à partir de 17 heures, 3 rotations d'une heure, avec 10 personnes par rotation. Les inscriptions et réservations se feraient en mairie. Les enfants de moins de 10 ans, ne seraient pas admis et les enfants de plus de 10 ans, seraient admis, mais accompagnés d'un adulte majeur.

Mme Bernaud s'inquiète d'un gros écoulement d'eau, chez M. Jadaud, à la Petite Roque (construction nouvelle). Normalement, ce n'est pas une habitation raccordée à l'assainissement collectif. Affaire à suivre. Les chemins du Vigneau, de la Maisonnette (coupe-gorge) ne sont pas propres.

Mme Germain dénonce la présence d'un roncier énorme, près de l'école.

M. de Boissésou constate qu'un morceau de route a été emporté, suite à des apports de terre, à Montuzet. L'Entreprise BUESA, de Tauriac, contactée par courrier et relance, doit remettre en état.

M. Picard a récupéré les rotofils : les pannes étaient dues aux mauvais entretiens.

Mme le Maire lève la séance à 22 heures 30.

La Secrétaire de Séance:

M-C Braud.